

Communication aux Clubs

RELEVÉ DE DÉCISIONS

COMITÉ DIRECTEUR - 14 JANVIER 2024

Le Comité Directeur s'est réuni en formation hybride, présentiel et visio-conférence, le 14 janvier 2024.

Après avoir constaté le quorum et présenté le bilan des affiliations et licences au 1^{er} janvier 2024, 113 clubs, 5571 licenciés, il a délibéré sur l'ordre du jour suivant :

○ *Aide à l'organisation :*

- les aides apportées aux clubs lors des organisations, financières ou en matériel, seront soumises à l'affiliation d'un minimum de 50 licenciés pour les clubs, de 30 pour les écoles de boxe (minima retenus par la FFB pour l'octroi d'aides ou de subventions)
- Toute situation particulière pourra être soumise aux membres du Bureau qui statueront

○ *Désignation d'un Secrétaire Général en remplacement de Marlène TOSI :*

- Pour des raisons professionnelles, Marlène TOSI souhaite être déchargée de ses fonctions de Secrétaire Générale
- Patrick MALLAIZÉE est désigné Secrétaire Général

- *Création de groupes de réflexion :*
 - Il est créé un groupe en charge d'un travail de réflexion sur une organisation plus efficiente des différents championnats
 - Il est créé un groupe de réflexion en charge de proposer un projet de Règlement Intérieur

- *Saisine de la Commission de Discipline :*
 - Le Comité Directeur est informé de la saisie prochaine de la Commission de Discipline

- *Bilan des Commissions :*
 - Un bilan d'activité de chaque commission devra être adressé mensuellement au Bureau
 - Le Docteur SAÏDI est chargé de la communication avec les présidents commissions et de la mise en place de cette mesure
 - La commission BEA fera prochainement un appel à candidature pour l'organisation du championnat régional

- *Ring du Lyonnais*
 - Une indemnité mensuelle de 60 Euros sera versée pour le stockage du ring
 - La manutention devra être assurée par le club emprunteur
 - Une subvention sera sollicitée pour l'achat d'une remorque